

Assemblée Générale



Comité Régional
Pays-de-la-Loire

Sport en Milieu Rural

Guide

AG en VISIOCONFERENCE – VOTE EN LIGNE



PREAMBULE

Les représentants de toutes les associations affiliées des Pays de la Loire du Sport en Milieu Rural sont invités à y participer à distance.

Vous trouverez dans ce document la procédure pour participer à l'Assemblée Générale ainsi que celle pour voter sur le système choisi par les élus du CRSMR PDL.

N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations ou remarques.
Merci par avance pour votre implication.

Conditions de votes

Les votants, correspondent aux représentants d'associations affiliées en 2025/2026 et à jour de leurs règlements d'affiliation en 2026/2027.

Ces représentants doivent être titulaires d'une licence FNSMR en cours de validité pour voter. Ils disposent d'un nombre de voix déterminé en fonction du nombre de licences que l'association aura délivrées au cours de l'exercice annuel précédent (2025/26), selon le barème fédéral.

Les associations nouvellement affiliées en 2026/2027, peuvent assister à l'assemblée générale mais ne détiennent pas de voix.

Merci de vérifier dans Gestaffil sur la fiche de votre association si l'adresse e-mail est correcte.

POUR PARTICIPER A L'A.G

L'Assemblée Générale se tiendra en distanciel via l'outil **GOOGLE MEET**.

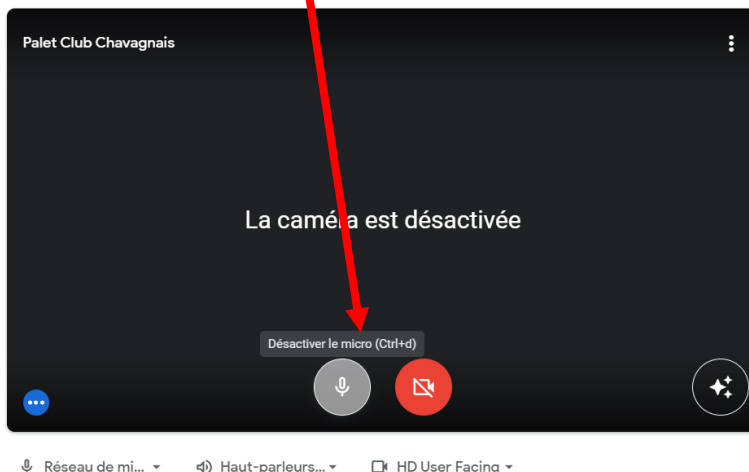
Pour participer à la visio-conférence :



Cliquer sur le lien qui vous a été envoyé par E-mail.

N'hésitez pas à vous connecter quelques minutes avant l'Assemblée Générale pour tester

Cliquer sur le bouton « Désactiver le micro » vous pouvez aussi désactiver votre caméra si vous le souhaitez



Prêt à participer ?

Participer

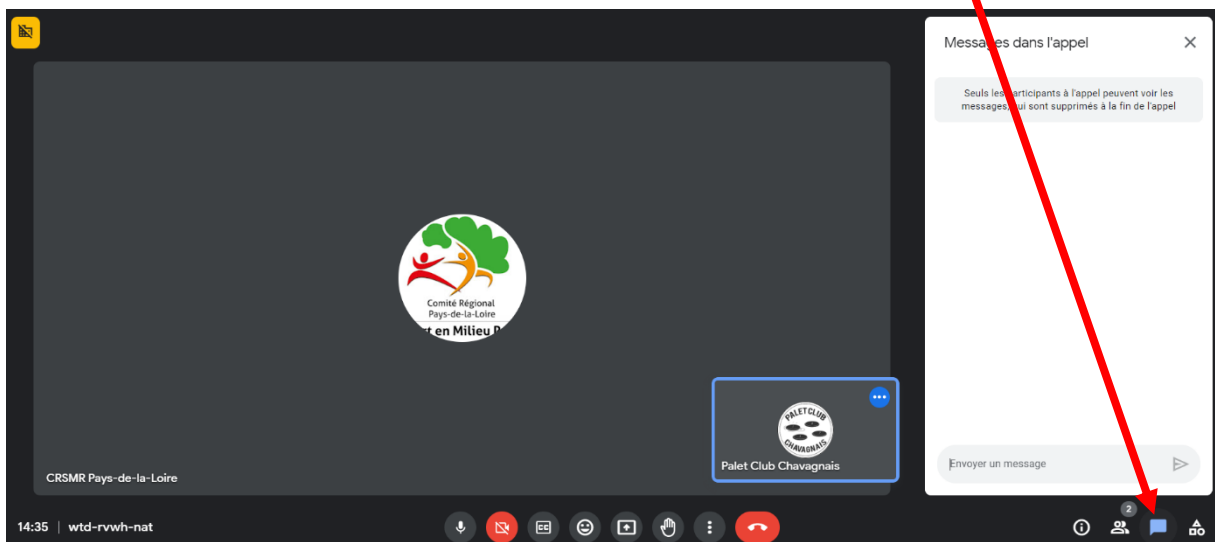
Présenter

Autres options pour participer

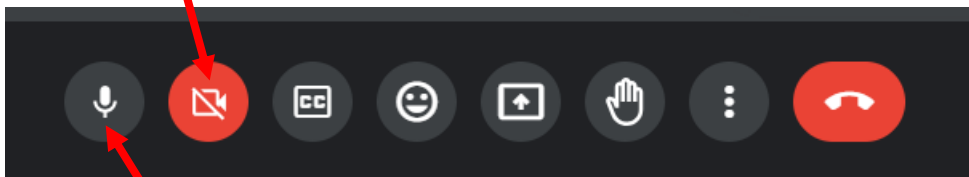
[Demander à utiliser le mode Compagnon](#)

Une fois connecté à la visio-conférence :

- 1 – Vous annoncez votre présence en cliquant sur la boîte de dialogue et en envoyant par message le nom de votre association :



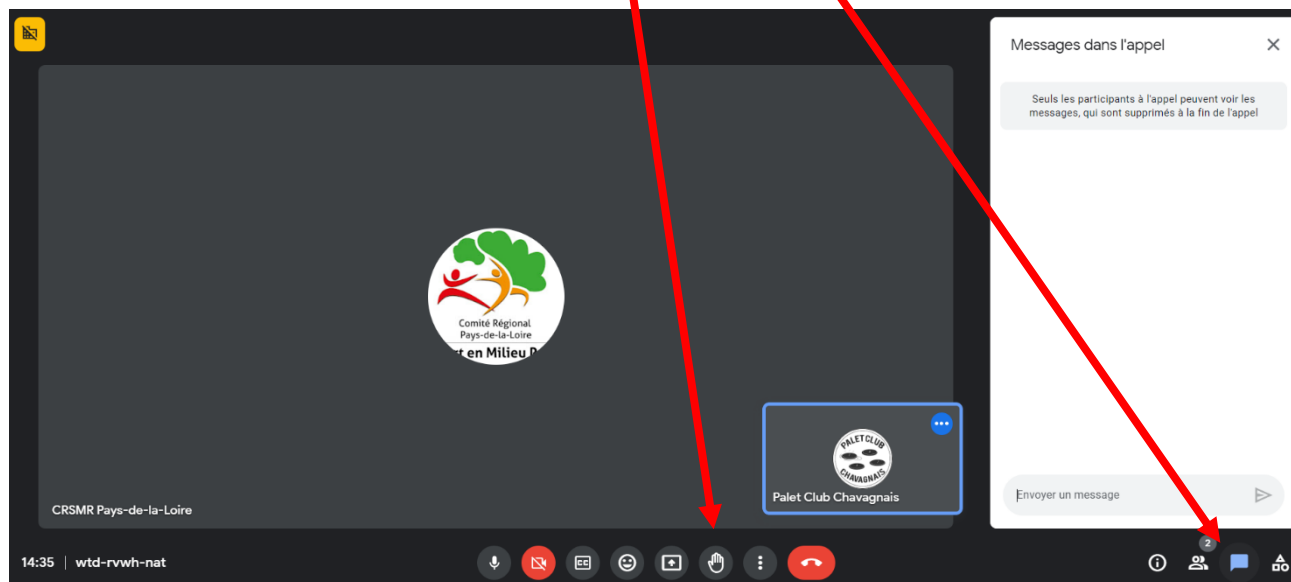
2 - Activer votre Webcam (pas obligatoire)



3 - Désactiver votre micro (si ça n'est pas déjà fait) quand vous ne prenez pas la parole afin d'éviter les bruits parasites !

Quelques conseils pour la bonne tenue des débats :

- 1- **Levez la main** pour prendre la parole
- 2- **Utilisez la discussion / chat** pour communiquer vos problèmes techniques, et poser des questions annexes



POUR VOTER

Votre association pourra voter en amont de l'Assemblée Générale. La plateforme de vote sera ouverte 2 semaines avant l'Assemblée Générale. Il s'agira d'un simple lien envoyé par mail.